



Identifiant alphanumérique

Année de naissance : Sexe : M F 

DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

VIH Déclaration complémentaire

A la déclaration initiale des syndromes
dus au VIH (mise à jour)

Partie réservée à la DASS-NC

Fiche reçue le :

Fiche saisie le :

Numéro de saisie :

Evolution (cochez la rubrique adéquate)

Catégorie A - Code OMS 044 :

Un ou plusieurs des critères listés ci-dessous chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH, s'il n'existe aucun des critères des catégories B et C

- Infection à V.I.H. asymptomatique
- Lymphadénopathie persistante généralisée
- Primo-infection symptomatique

Catégorie B - Code OMS 043 :

Manifestations cliniques chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH ne faisant pas partie de la catégorie C et qui répondent au moins à l'une des conditions suivantes :

- a) elles sont liées au VIH ou indicatives d'un déficit immunitaire ;
- b) elles ont une évolution clinique ou une prise en charge thérapeutique compliquée par l'infection VIH.

Les pathologies suivantes font partie de la catégorie B, la liste n'est pas limitative :

- Angiomatose bacillaire
- Candidose oropharyngée
- Candidose vaginale, persistante, fréquente ou qui répond mal au traitement
- Dysplasie du col (modérée ou grave), carcinome in situ
- Syndrome constitutionnel : fièvre (38,5°C) ou diarrhée supérieure à 1 mois
- Leucoplasie chevelue de la langue
- Zona récurrent ou envahissant plus d'un dermatome
- Purpura thrombocytopénique idiopathique
- Salpingite, en particulier lors de complication par des abcès tubo-ovariens
- Neuropathie périphérique

Cette classification est hiérarchique, c'est-à-dire qu'un sujet classé dans la catégorie B ne peut passer dans la catégorie A lorsque les signes cliniques ont disparu.

Catégorie C - Code OMS 042 :

Cette catégorie correspond à la définition du SIDA chez l'adulte. Lorsqu'un sujet a présenté une des pathologies de cette liste, il est classé définitivement dans la catégorie C.

- Candidose bronchique, trachéale ou pulmonaire
- Candidose de l'œsophage
- Cancer invasif du col
- Cryptococcose extra-pulmonaire
- Coccidioïdomycose, disséminée ou extra-pulmonaire
- Cryptosporidiose intestinale supérieure à 1 mois
- Rétinite à C.M.V. (avec perte de la vision)
- Infection à C.M.V. (autre que foie, rate ou ganglions)
- Encéphalopathie due au VIH
- Histoplasmosse disséminée ou extra-pulmonaire
- Infection herpétique, ulcères chroniques supérieurs à 1 mois, ou bronchique, pulmonaire ou œsophagienne
- Isosporidiose intestinale chronique (supérieure à 1 mois)
- Sarcome de Kaposi
- Lymphome de Burkitt
- Lymphome immunoblastique
- Lymphome cérébral primaire
- Infection à Mycobacterium Avium ou Kansasi, disséminée ou extra-pulmonaire
- Infection à Mycobacterium tuberculosis, quel que soit le site (pulmonaire ou extra-pulmonaire)
- Infection à mycobactérie, identifiée ou non, disséminée ou extra-pulmonaire
- Pneumonie à pneumocystis carinii
- Pneumonopathie bactérienne récurrente
- Leuco-encéphalopathie multifocale progressive
- Septicémie à salmonelle non typhi récurrente
- Toxoplasmose cérébrale
- Syndrome cachectique dû au VIH

Hépatite B active (dépistage) : Positif Négatif Non fait Décès des suites du V.I.H, date : A quitté définitivement la Nouvelle-Calédonie Oui NonHépatite C active (dépistage) : Positif Négatif Non fait Décès pour une autre cause, date : Perdu de vue, date : Fait à Nouméa le :

Praticien déclarant

Nom : Etablissement / Service : Téléphone : Télécopie :

Cachet et signature du praticien déclarant

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008)